

Le 15 octobre 2020

October 15, 2020

Par courriel : trevor.holder@gnb.ca

Via email : trevor.holder@gnb.ca

Monsieur Trevor Holder
Ministre de l'Éducation postsecondaire,
formation et Travail
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

The Honourable Trevor Holder
Minister of Post-Secondary Education, Training
and Labour
Government of New Brunswick

Objet : La Semaine de l'équité d'emploi dans le milieu universitaire

Subject: Fair employment week on university campuses

Monsieur le Ministre,

Dear Minister:

La Semaine de l'équité de l'emploi (SÉE) se tient cette année du 19 au 23 octobre. À tous les ans, au mois d'octobre, les associations de personnel académique universitaire public du Canada mettent l'accent sur les conditions de travail du personnel enseignant à statut précaire.

The Fair Employment Week (FEW) is held this year from October 19-23. Every year, in October, Canada's public university academic faculty associations focus on the precarious working conditions of contract academic staff.

Cette année, les associations membres de la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) tiennent davantage à souligner le travail accompli par nos collègues à statut précaire et d'attirer votre attention sur cette situation dommageable au bon accomplissement de la mission de formation de notre jeunesse par les universités.

This year, the member associations of the Federation of New Brunswick Faculty Associations (FNBFA) are even more keen to recognize the work accomplished by our contract academic colleagues and to draw your attention to this harmful situation to the successful accomplishment of the university's mission to educate our youth.

Par statut précaire nous entendons le fait de travailler, soit à temps partiel pour quelques cours, soit à temps plein pour une charge complète, mais pour une courte durée (généralement dix mois par année), et ce, sans aucune garantie de renouvellement de contrat. Nous en sommes rendus au point où *environ le tiers* des cours de premier cycle offerts dans nos universités publiques (Mount Allison University, St. Thomas University, Université de Moncton, University of New Brunswick) sont à la charge du personnel enseignant à statut précaire.

By contract academic staff we mean being hired on the basis of individual courses, either part time for a few courses or full time for a full teaching workload but for a limited time (usually for 10 months a year), and this, without being guaranteed a contract renewal. We are at a point where *approximately one third* of undergraduate courses offered in our public universities (Mount Allison University, St. Thomas University, Université de Moncton, University of New Brunswick) are taught by contract academic staff.

En tant que ministre responsable du dossier de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick vous devez savoir que ces personnes qui contribuent au même titre que leurs autres collègues à la formation de notre jeunesse, mais que rien d'autre ne distingue que leur statut d'employé précaire, représentent un pourcentage de plus en plus important du personnel universitaire au Nouveau-Brunswick. Par contre, ces membres du personnel enseignant à statut précaire sont beaucoup moins bien rémunérés que leurs collègues à statut permanent, gagnant environ 4 000 \$ à 8 000 \$ par cours de 3 crédits, ce qui équivaldrait au mieux à un salaire annuel inférieur à 50 000 \$ quand elles et ils peuvent travailler dix mois sur douze. Elles et ils n'ont pratiquement aucune sécurité d'emploi et leur liberté académique s'en trouve donc affectée ; elles et ils ont peu ou pas d'avantages sociaux et ne bénéficient que d'un soutien limité en ce qui concerne leurs activités universitaires, comme la recherche et les services à la communauté. Une telle situation est une source de fragilité mentale et professionnelle pour ces personnes.

Les faits décrits ci-dessus ont une incidence négative importante, non seulement pour les membres du personnel enseignant à statut précaire, mais aussi pour les étudiantes et étudiants, leurs collègues universitaires à statut permanent et l'université dans son ensemble. Il ne s'agit pas ici de dénigrer les qualifications et les compétences des universitaires à statut précaire. Mais, il reste que nous ne sommes pas en droit de nous attendre à ce qu'elles et ils investissent du temps sur les campus pour l'assistance et l'aide aux étudiantes et étudiants en dehors des heures de cours, pour la supervision des étudiantes et étudiants dans le cadre de prérequis d'études spécialisées (lectures dirigées, mémoires, thèses, stages, laboratoires, etc.), pour la conception de cours et la mise à jour des programmes d'étude ou encore pour la participation à la gestion collégiale des institutions universitaires. En dépit de cela, plusieurs de nos collègues à statut précaire participent à l'une ou l'autre de ces activités bien qu'elles ou ils soient peu ou pas du tout rémunérés pour le faire.

As Minister responsible for post-secondary education in New Brunswick, you should know that these people who contribute in the same way as their other colleagues to the education of our youth, but that nothing else distinguishes from their colleagues other than their precarious employee status, represent a growing percentage of academic staff in New Brunswick. On the other hand, these precarious faculty members are paid much less than their permanent status colleagues, earning around \$4,000 to \$8,000 per 3 credit course, which would at best be equivalent to an annual salary of less than \$50,000 when they work ten months out of twelve. They have virtually no job security and therefore their academic freedom is affected; they have little or no social benefits and only receive limited support for their academic activities, such as research and community service. Such a situation is a source of mental and professional fragility for these people.

The facts described above have a significant negative impact, not only for contract academic staff, but also for students, their permanent-status academic colleagues and the university as a whole. This is not about denigrating the qualifications and skills of contract academics. But the fact remains that we do not have the right to expect them to invest time on campus for assistance and help to students outside of class hours, for the supervision of students as part of the prerequisites for specialized studies (reading courses, dissertations, theses, internships, laboratories, etc.), for the design of courses and the updating of study programs or for participation in the collegial management of university institutions. Despite this, many of our contract academic colleagues participate in one or the other of these activities even though they are paid little or there is no remuneration for doing so.

Il convient de souligner que nous en sommes arrivés là suite à plusieurs décennies de sous-financement de nos universités. Ce sous-financement a fait en sorte que les universités ont dû prendre diverses mesures draconiennes afin de pallier ce chronique manque à gagner. L'une des manières les plus faciles utilisées par les universités, mais aussi l'une dont les conséquences à moyen et à long termes sont les plus dommageables pour l'éducation des jeunes du Nouveau-Brunswick, est de ne pas remplacer les membres du personnel académique permanent lors de leur départ à la retraite ou pour toute autre raison, et de recourir à du personnel enseignant à titre précaire à la place.

Il nous faut ici noter que les mesures de confinement décrétées afin de contrer la pandémie de la COVID-19 ont pour effet de multiplier les tâches du personnel enseignant; ceci n'a fait qu'empirer d'autant plus la situation des enseignants et enseignantes à statut précaire qui ne sont pas compensés à la hauteur des efforts exigés d'eux et elles. La vulnérabilité exacerbée des enseignantes et enseignants à statut précaire fait en sorte que leur santé mentale est encore plus à risque de se détériorer. Un malheureux phénomène qui avait déjà été observé avant la pandémie est donc en train de s'empirer.

La FAPPUNB, et ses associations membres, dénoncent le sous-financement chronique des universités publiques de la province depuis plusieurs années. Nous nous opposons à la précarisation du travail universitaire qui en résulte et préconisons une politique de financement adéquat des universités publiques de notre province. Un tel financement verra, entre autres, à ce qu'aucun poste d'enseignement jugé essentiel par les instances de gouvernance collégiale des universités soit comblé par le recours au personnel à statut précaire, au détriment de la recherche, de l'intégrité des programmes d'étude, et donc de la bonne formation des étudiantes et des étudiants.

It should be noted that we got there after several decades of underfunding of our universities. This underfunding meant that universities had to take various drastic measures in order to compensate for this chronic shortfall. One of the easiest ways used by universities, but also one with the most damaging medium- and long-term consequences for the education of young New Brunswickers, is to not replace members of the permanent academic staff when they leave for retirement or for any other reason, and to contract teaching staff on a short term basis instead.

It should be noted here that the containment measures decreed to counter the COVID-19 pandemic have the effect of increasing the tasks of teaching staff; this has only made the situation worse for contract academic staff who are not compensated for the efforts required of them. The heightened vulnerability of contract academic staff means that their mental health is even more at risk of deteriorating. An unfortunate phenomenon that had already been observed before the pandemic is therefore getting worse.

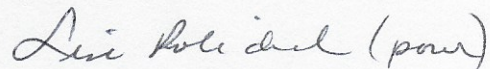
The FNBFA, and its member associations, have denounced the chronic underfunding of public universities in the province for several years. We oppose the resulting casualization of university work and promote instead a policy of adequate funding for public universities in our province. Such funding will ensure, among other things, that no teaching position deemed essential by the collegial governing bodies of universities is filled with faculty with precarious working conditions, to the detriment of research and program integrity and, therefore, of the good education of the students.

La FAPPUNB demande donc votre collaboration, monsieur le Ministre, afin d'assurer que le gouvernement provincial comprenne bien les avantages à court, moyen et long termes, d'un financement adéquat des universités publiques du Nouveau-Brunswick. Un tel financement verra à renverser la fâcheuse tendance au recours trop fréquent au personnel enseignant à statut précaire dans nos universités publiques.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer, dans les plus brefs délais, afin que nous puissions vous exposer la teneur de nos propos et discuter ensemble des solutions à envisager.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



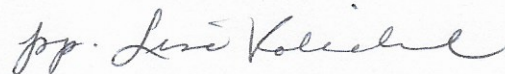
Hector Guy Adégbidi

cc : Associations membres

The FNBFA therefore asks for your collaboration, Minister, in order to ensure that the provincial government fully understands the short, medium and long term advantages of adequate funding for New Brunswick's public universities. Such funding will reverse the unfortunate trend of the all too frequent recourse to teaching staff with a precarious status in our public universities.

We remain at your disposal to meet you, as soon as possible, so that we can explain the content of our remarks and discuss together the solutions to be considered.

Sincerely,



Hector Guy Adégbidi
President

c. c.: Member Associations